



651, boul. St-Laurent Est,
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Tél. : 819.228.9461

Télec. : 819.228.2193

Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca

Site web : www.mrc-maskinonge.qc.ca

AVIS PUBLIC

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (article 12)

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #248-16
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le Conseil de la MRC de Maskinongé adoptera à sa séance ordinaire du 12 décembre 2018 le Règlement numéro 248-18 modifiant le Règlement numéro 248-16 intitulé « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Maskinongé ».

DATE, HEURE ET LIEU :

Ladite séance débutera à 19 h 30 et se tiendra au 651, boulevard St-Laurent Est à Louiseville.

RÉSUMÉ :

Les modifications proposées visent à tenir compte des nouvelles dispositions législatives découlant de l'adoption du projet de loi 155 dont l'une d'elles prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux établisse une règle visant les obligations qui suivent la fin de l'emploi des employés cadres, durant une période de douze (12) mois.

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie, la MRC tiendra une rencontre de consultation auprès de ses employés avant de procéder à l'adoption du règlement de modification.

DONNÉ à Louiseville, ce vingt et unième jour du mois de novembre deux mil dix-huit.
(2018-11-21)


Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière